



Bulletin Officiel

N°6895 Mardi 4 juillet 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES SANS APE

BIAT SUBORDONNE 2023-1 2

MICROCRED 2023-01 10

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG- 15

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 20

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)*)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO-AGE

- DELICE HOLDING AGO
- SOCIETE MAGASIN GENERAL AGO
- SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER- AGO
- SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES -SAH- AGE
- SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON -SOTIPAPIER- AGE

ANNEXE III

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

- MAXULA PLACEMENT SICAV

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 178.500.000 DINARS
 Siège Social : 70-72, Avenue Habib BOURGUIBA – Tunis

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
« BIAT Subordonné 2023-1 »
de 100 000 000 DT susceptible d'être porté à 150 000 000 DT
sans recours à l'Appel Public à l'Epargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION

L'Assemblée Générale ordinaire réunie le 28 Avril 2023 a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 800 millions de dinars sur une période de trois ans et délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Ladite Assemblée a également autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 15 mars 2023, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné, sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant de **100MD** susceptible d'être porté à un montant maximum de **150 MD**.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant à son tour de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « **BIAT subordonné 2023-1** », sans recours à l'appel public à l'épargne, d'un montant de **100MD susceptible d'être porté à un montant maximum de 150 MD**, auprès de souscripteurs identifiés et ce selon les conditions suivantes :

Catég.	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	10,05% et /ou TMM + 2,15%	Constant par 1/5
B	5 ans	10,15% et /ou TMM + 2,25%	In fine
C	7 ans dont 2 années de grâce	10,20% et /ou TMM + 2,30%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année
D	7 ans	10,30% et /ou TMM + 2,40%	In fine
E (*)	10 ans dont 5 années de grâce	TMM +2,80%	Constant par 1/5 à partir de la 6 ^{ème} année

(*) La catégorie E est plafonnée pour un montant de 80MDT.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

- **Montant** : Le montant total du présent emprunt est fixé à **100MD susceptible d'être porté à un maximum de 150 MD**, divisés en 1 000 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portées à un maximum de 1 500 000 obligations subordonnées de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT subordonné 2023-1** » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- **Période de souscription et de versement** : Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **05/07/2023** auprès des guichets de la BIAT, et clôturés au plus tard le **04/09/2023**.

Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (150 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 1 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 150 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **04/09/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/10/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

- **But de l'émission** : L'émission de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT subordonné 2023-1** » permettra à la BIAT de renforcer ses fonds propres et d'améliorer ainsi ses ratios de concentration des risques, et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment aux nouvelles exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 29 juillet 2016.

En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt** : « **BIAT subordonné 2023-1** »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BIAT.
- **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **04/09/2023**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **04/09/2023** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.
- **Taux d'intérêt :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A, d'une durée de 5 ans :**

- ✓ **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,15% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 215 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.

- ✓ **Taux fixe :**

Taux annuel brut de 10,05% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B, d'une durée de 5 ans In Fine :**

- ✓ **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,25% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.

- ✓ **Taux fixe :**

Taux annuel brut de 10,15% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie C, d'une durée de 7 ans dont deux années de grâce :**

- ✓ **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,30% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.

- ✓ **Taux fixe :**

Taux annuel brut de 10,20% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie D, d'une durée de 7 ans in Fine :**

- ✓ **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,40% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 240 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.

- ✓ **Taux fixe :**

Taux annuel brut de 10,30% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie E, d'une durée de 10 ans dont cinq années de grâce :**

- ✓ **Taux variable :**

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,80% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 280 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.

➤ **Amortissement-remboursement :**

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie C sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la troisième année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie E sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la sixième année.

Les obligations subordonnées émises relatifs aux catégories B et D feront l'objet d'un seul amortissement **in fine**.

L'emprunt sera amorti en totalité le **04/09/2028** pour les catégories A et B, le **04/09/2030** pour les catégories C et D, et le **04/09/2033** pour la catégorie E.

➤ **Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

➤ **Paiement** :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **04 Septembre** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital aura lieu le **04/09/2024**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **04/09/2024** et le remboursement total en capital aura lieu le **04/09/2028**.

Pour la catégorie C le premier paiement en intérêts aura lieu le **04/09/2024** et le premier remboursement en capital aura lieu le **04/09/2026**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **04/09/2024** et le remboursement total en capital aura lieu le **04/09/2030**.

Pour la catégorie E le premier paiement en intérêts aura lieu le **04/09/2024** et le premier remboursement en capital aura lieu le **04/09/2029**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 10,05% l'an pour la catégorie A, de 10,15% l'an pour la catégorie B, de 10,20% l'an pour la catégorie C et de 10,30% l'an pour la catégorie D, et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle :(souscription à taux variable)**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de juin 2023 à titre indicatif, qui est égale à 7,573% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,723% pour la catégorie A, de 9,823% pour la catégorie B de 9,873% pour la catégorie C, de 9,973% pour la catégorie D, de 10,373% pour la catégorie E.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,150% pour la catégorie A, de 2,250% pour la catégorie B, de 2,300% pour la catégorie C, de 2,400% pour la catégorie D et de 2,800% pour la catégorie E.

➤ **Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt :**

• **Durée totale :**

Les obligations du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon 5 catégories :

- Catégorie A : 5 ans ;
- Catégorie B : 5 ans in fine ;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce ;
- Catégorie D : 7 ans in fine ;
- Catégorie E : 10 ans dont 5 années de grâce ;

• **Durée de vie moyenne :**

Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de vie moyenne et par catégorie de :

- Catégorie A : 3 ans ;
- Catégorie B : 5 ans ;
- Catégorie C : 5 ans ;
- Catégorie D : 7 ans ;
- Catégorie E : 8 ans ;

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

Par catégorie, la duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de :

- Catégorie A : 2,659 années ;
- Catégorie B : 4,160 années ;
- Catégorie C : 4,093 années ;
- Catégorie D : 5,317 années.

➤ **Mode de placement :** Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

➤ **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

➤ **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang :**

• **Rang de créance :**

En cas de liquidation de la BIAT, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Garantie :** Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :**
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **BIAT subordonné 2023-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing.
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.
- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing :** Les obligations souscrites dans le cadre de cet emprunt seront prises en charge par Tunisie Clearing.
- **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées :** Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.
- **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**
Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe «rang de créance» ci-dessus.

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur.

Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DES SOCIÉTÉS

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS
A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**



Société Anonyme au capital de 12 000 000 dinars divisé en 120 000 actions de valeur nominale de 100 dinars.

Siège social : 65, Avenue Alain Savary-1002, Tunis- Tunisie

Identifiant unique : 1314598V

Tél : 71 843 600 - Fax : 71 843 600

Objet social : la réalisation de toute activité liée à la microfinance telle qu'autorisée par le décret-loi 117-2011, ainsi que l'octroi de micro-crédit et toute activité liée au même décret-loi en plus de l'encadrement, la formation et l'accompagnement des initiatives de la clientèle tout en participant au développement de l'économie.

**Emission d'un Emprunt Obligatoire
SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
« Microcred 2023-01 »
De 20 000 000 DT
Prix d'émission : 100 DT**

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **23/06/2023** a autorisé l'émission par la société « Microcred SA » d'un ou plusieurs emprunts obligataires d'une enveloppe globale de 100 millions de dinars, sans recours à l'appel public à l'épargne, en une ou plusieurs tranches, valable jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice 2023, et a donné, pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les modalités et les conditions de chaque émission.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le **23/06/2023** a décidé d'émettre la première tranche de l'emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	11,1% et/ou TMM+3,0%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année

2. Renseignements relatifs à l'émission

✓ Montant :

Le montant nominal de l'emprunt obligataire « **Microcred 2023-01** » est de **20 000 000 dinars** divisés en **200 000** obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « **Microcred 2023-01** » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

✓ Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **30/06/2023** auprès de MAC SA, Intermédiaire en bourse, et seront clôturées au plus tard le **28/07/2023**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis, soit **200 000** obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription soit le **28/07/2023**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du CMF et de la BVMT dès la clôture effective des souscriptions.

✓ But de l'émission :

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la société visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme.

3. Caractéristiques des titres émis :

- **Dénomination de l'Emprunt** : « Microcred 2023-01 ».
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous-titre 5 – Chapitre 3 des obligations.
- **Nature des Titres** : Titres de créance.
- **Forme des Titres** : Nominatives.
- **Catégorie des Titres** : Ordinaire.
- **Modalité et délais de délivrance des Titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation de propriété portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par la MAC SA, intermédiaire en bourse.
- **Prix de souscription, Prix d'émission et modalité de paiement** : Les obligations seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payable intégralement à la souscription.

- ***Date de jouissance en Intérêts*** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.
Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/07/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.
Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt, soit le **28/07/2023**.
- ***Date de règlement*** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- ***Taux d'intérêt*** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :
 - **Taux fixe sur 5 ans** : Taux annuel brut de 11,1% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - **Taux variable sur 5 ans** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +3,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- ***Amortissement et remboursement*** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 DT par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/07/2028**.

- ***Prix de remboursement*** : Le prix de remboursement est de **100** dinars par obligation.

- ***Paiement*** :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **28/07** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/07/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- ***Taux de rendement actuariel et marge actuarielle*** :

- ✓ ***Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)*** :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11,1%** l'an pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

✓ *Marge actuarielle (souscription à taux variable) :*

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de **mai 2023** à titre indicatif, qui est égale à **7,491%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,491%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

• *Durée totale, Durée de vie moyenne et Duration de l'emprunt*

✓ *Durée totale*

Les obligations du présent emprunt « **Microcred 2023-01** » sont émises pour une durée de **5 ans**.

✓ *Durée de vie moyenne*

La durée de vie moyenne des obligations du présent emprunt « **Microcred 2023-01** » est **3 ans**.

✓ *Duration de l'emprunt*

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = (\sum t * F_t / (1+i)^t) / \sum F_t / (1+i)^t$$

Où : T est le nombre de périodes

F_t est le flux de la période t

i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,6291 années**.

• *Mode de placement :*

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Épargne. **Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

• *Cessibilité des obligations :*

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- ***Garantie :***

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- ***Domiciliation de l'emprunt :***

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « Microcred 2023-01 » seront assurés durant toute la durée de vie des obligations par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

- ***Fiscalité des titres :***

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- ***Tribunaux compétents en cas de litige :***

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

- ***Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :***

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM et à l'inverse, la souscription au taux indexés sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où les emplois sont octroyés à des taux fixes indexés sur le TMM.

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Magasin Général -SMG-

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions
de nominal 1 dinar entièrement libérées
Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **17/03/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 218 750** dinars pour le porter de **11 481 250** dinars à **16 700 000** dinars et ce, par l'émission de **5 218 750** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes**, au prix d'émission de **10 dinars** chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} janvier 2023**.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart (¾) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le **27/03/2023** a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2023**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Registre des actionnaires

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	113,127	113,149
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	156,628	156,659
3	UNION FINANCIERE SALAMMO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	129,878	129,899
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	140,945	140,972
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	135,428	135,450
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	137,298	137,329
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	129,989	130,037
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	52,282	52,296
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	38,030	38,041
10	POSTE OBLIGAIRES SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	129,546	129,580
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	113,945	113,969
12	INTERNATIONALE OBLIGAIRES SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	113,537	113,560
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
13	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	20,099	20,104
14	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	137,710	137,731
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	135,221	135,237
17	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	13,026	13,028
18	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	192,938	192,975
19	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,917	12,919
20	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	109,443	109,462
21	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	108,943	112,806	112,831
22	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,740	15,743
<i>FCP OBLIGAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
23	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,113	2,120
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
24	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,940	69,949
25	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	149,991	150,182
26	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	114,310	114,616
27	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	120,912	120,932
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	161,150	161,433
29	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	597,309	598,063
30	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	156,297	157,121
31	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	191,998	191,652	191,571
32	FCP VALEURS AL KAOUTHIER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	108,216	108,603
33	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	144,939	144,967
34	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	170,262	170,358
35	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	162,186	162,445
36	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	25,826	25,897
37	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	102,016	102,018
38	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,074	1,075
39	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,083	1,083
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
40	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 509,131	2 510,067
41	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	158,695	159,274
42	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	253,838	255,744
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,245	3,262
44	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,893	2,904
45	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	57,155	57,741
46	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,410	1,411
47	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,284	1,291
48	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,286	1,296
49	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,830	15,837
50	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	12,119	12,195
51	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	15,564	15,638
52	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 000,000	5 000,000
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	97,568	98,028
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,243	1,299	1,302

OPCVM DE DISTRIBUTION

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	110,511	109,490	109,507
56 AMEN PREMIÈRES SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,870	99,081	99,099
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,391	105,709	105,728
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	105,715	103,324	103,342
59 TUNIS O-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,550	104,360	104,382
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	110,919	108,587	108,607
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	104,746	104,765
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	104,280	102,250	102,273
63 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	105,314	105,321
65 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	107,317	106,174	106,196
66 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	105,655	104,542	104,555
67 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	104,005	104,022
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	104,732	102,552	102,580
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	107,499	106,291	106,302
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,178	102,811	102,829
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	103,440	100,605	100,617
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	108,359	106,828	106,845
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	102,464	102,479
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	112,257	112,273
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	106,705	104,149	104,170
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	110,477	108,375	108,403
77 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	102,897	102,925
<i>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</i>							
78 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,360	107,118	107,228
<i>SICAV MIXTES</i>							
79 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	65,764	64,713	64,759
80 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	112,024	111,716
81 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,835	17,851
82 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	326,706	327,977
83 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 234,206	2 262,240	2 263,854
84 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,956	70,804	70,822
85 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,220	55,371	55,377
86 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	107,889	107,895
<i>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</i>							
87 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,752	11,516	11,517
88 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	15,272	16,160	16,146
89 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	16,885	18,562	18,651
90 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	14,732	15,965	16,004
91 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,511	106,469	106,767
93 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	86,558	86,483
94 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	91,247	91,043
95 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	104,071	103,681	103,832
96 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	102,484	102,975
97 FCP SMART CEA***	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	11,991	12,023
98 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	106,143	106,105
99 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	4,904	155,152	159,813	160,354
<i>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</i>							
100 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	98,690	99,059
101 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	122,668	126,207	126,195
102 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	154,391	154,019
103 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	193,326	204,247	205,006
104 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	180,147	188,777	189,348
105 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	175,611	180,665	180,814
106 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	23,571	25,657	25,763
107 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	155,691	155,652
108 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 353,023	10 371,714
109 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUTES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	157,887	156,776
110 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation
111 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	102,642	102,919
112 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 779,110	4 991,222	5 003,244
113 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,741	10,773
114 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	172,906	171,910	171,930
115 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 156,623	11 743,669	11 793,781
116 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 073,844	10 544,466	10 580,098
117 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 251,578	10 271,022
118 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	10 128,224	10 147,638
119 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	-	-	-	-	10 012,230
<i>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</i>							
120 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	124,612	128,489	128,746
<i>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</i>							
121 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	1 045,260	1 048,060

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
 Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.tn
 email : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	- 71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

DELICE HOLDING

Siège social : Immeuble « JOUMANA », la Zone d'Activité Kheïreddine, la Goulette 2060 - Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 08 Juin 2023, la Société DELICE HOLDING publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres
- ♦ La liste des administrateurs

I-Les Résolutions Adoptées

RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité individuel de la Société DELICE HOLDING SA et du rapport d'activité consolidé du Groupe DELICE relatifs à l'exercice 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire **approuve** sans réserve lesdits rapports.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION : Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés

Après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de la Société DELICE HOLDING et aux états financiers consolidés du Groupe DELICE, arrêtés au 31/12/2022, l'Assemblée Générale Ordinaire **approuve** les dits états financiers.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, telles qu'elles ont été autorisées par le Conseil d'Administration et mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION : Affectation du résultat ;

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2022 :

En

DT

Résultat de l'exercice	23 926 803
Report à Nouveau 2021	32 479
Résultat disponible	23 959 282
Réserve Légale	(1 197 964)
Bénéfice Distribuible	22 761 318
Dividendes à distribuer	21 962 905
Résultats reportés	798 413

L'Assemblée Générale des Actionnaires, décide de distribuer un dividende en numéraire de **0,400 dinars** par action, au titre de l'exercice 2022.

La mise en paiement sera effectuée le 18 juillet 2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des Administrateurs, au titre de l'exercice 2022, à la somme globale et annuelle de **60 000 Dinars**, nette de la retenue à la source.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION : Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne, au titre de l'exercice 2022, à la somme globale et annuelle de **52 000 Dinars**, nette de la retenue à la source.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION : Information à l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions du code des sociétés commerciales, concernant les fonctions occupées par les Administrateurs, le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints, dans d'autres sociétés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

NEUVIEME RESOLUTION : Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration, à acheter et revendre les actions propres de la société constituant son capital social, dans le cadre de la réglementation en vigueur, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer les prix maximums d'achat et minimums de revente, le nombre maximum des actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée, et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

DIXIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour accomplir toutes les formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

ÉTATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2022
BILAN
(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	Note	31/12/2022	31/12/2021	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	31/12/2022	31/12/2021
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations incorporelles		35 218	35 218	Capital social		549 072 620	549 072 620
Moins : amortissements	Moins	(35 218)	(35 218)	Réserve légale		11 176 534	9 978 570
	B-1	-	-	Résultats Reportés		798 413	32 479
				Réserves et primes liées au capital		324	324
Immobilisations corporelles		570 943	624 143	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION		561 047 891	559 083 993
Moins : amortissements	Moins	(311 944)	(258 730)				
	B-2	259 000	365 413				
Immobilisations financières		573 173 188	567 570 688	PASSIFS			
Moins : Provisions	Moins	-	(2 000 000)	PASSIFS NON COURANTS			
	B-3	573 173 188	565 570 688	Provisions pour risques et charges		455 150	365 804
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		573 432 188	565 936 101	PASSIFS COURANTS			
ACTIFS COURANTS				Fournisseurs et Comptes rattachés	B-9	420 700	188 299
Clients et comptes rattachés	B-4	1 012 810	3 433 154	Autres passifs courants	B-10	24 503 235	22 685 663
Autres Actifs courants	B-5	9 865 280	1 891 894	Concours bancaires et autres passifs financiers	B-7	-	-
Placements et autres actifs financiers	B-6	-	2 000 000				
Liquidités et équivalents de liquidités	B-7	2 116 698	9 062 610	TOTAL DES PASSIFS		25 379 085	23 239 766
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		12 994 788	16 387 658	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		586 426 976	582 323 759
TOTAL DES ACTIFS		586 426 976	582 323 759				

III- l'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital social	Réserve légale	Réserves et primes <i>liées au capital</i>	Résultats Reportés	Résultat de l'exercice	Total
<u>Solde au 31 Décembre 2022 avant affectation du résultat</u>	549 072 620	9 978 570	324	32 479	23 926 803	583 010 796
Affectation résultat 2022 Selon PV AGO du 08/06/2023		1 197 964		765 934	(1 963 898)	0
Dividendes à distribuer					(21 962 905)	(21 962 905)
<u>Solde après affectation du résultat</u>	549 072 620	11 176 534	324	798 413	0	561 047 891

IV-La liste des administrateurs

Administrateur	Représentant	Mandat	Qualité	Principales activités professionnelles	Mandats dans d'autres Conseils d'Administration
Monsieur Mohamed MEDDEB	Lui-même -	2022-2023-2024	Président du Conseil d'Administration	<p>Président Directeur Général La Centrale Laitière du Cap-Bon SA « CLC » Objet : Fabrication lait et dérivés</p> <p>Président Directeur Général Société Tunisienne des Industries Alimentaires SA STIAL Objet : Fabrication des dérivés du lait</p> <p>Président Directeur Général La Centrale Laitière du Nord SA « CLN » Objet : Fabrication lait et dérivés</p> <p>Président Directeur Général La Centrale Laitière de Sidi Bouzid SA CLSB Objet : Fabrication lait et dérivés</p> <p>Président Directeur Général La Société Boissons du Cap Bon SA « SBC » Objet : Production de toute nature de boissons</p> <p>Président Directeur Général La Compagnie Fromagère SA « CF » Objet : Fabrication des dérivés du lait</p> <p>Président Directeur Général Société de développement Agricole SMVDA « SDA HAFSIA »</p> <p>Président Directeur Général Délice des eaux minérales SA « SDEM » Objet : Conditionnement de l'eau minérale</p> <p>Co-Gérant</p>	<p>Administrateur La Centrale Laitière du Cap-Bon SA « CLC » Objet : Fabrication lait et dérivés</p> <p>Administrateur Société Tunisienne des Industries Alimentaires SA STIAL Objet : Fabrication des dérivés du lait</p> <p>Administrateur La Centrale Laitière du Nord SA « CLN » Objet : Fabrication lait et dérivés</p> <p>Administrateur La Centrale Laitière de Sidi Bouzid SA CLSB Objet : Fabrication lait et dérivés</p> <p>Administrateur La Société Boissons du Cap Bon SA « SBC » Objet : Production de toute nature de boissons</p> <p>Administrateur La Compagnie Fromagère SA « CF » Objet : Fabrication des dérivés du lait</p> <p>Administrateur Société de développement Agricole SMVDA « SDA HAFSIA »</p> <p>Administrateur Délice des eaux minérales SA « SDEM »</p>

Administrateur	Représentant	Mandat	Qualité	Principales activités professionnelles	Mandats dans d'autres Conseils d'Administration
				<p>DELTA PLASTIC SARL « DP » Objet : Fabrication des bouteilles et emballages en plastique</p> <p>Co-Gérant Société de Commerce et de Gestion SARL « SOCOGES » Objet : transport et logistique</p>	Objet : Conditionnement de l'eau minérale
Madame Nadia MEDDEB DJILANI	Lui-même	2022-2023-2024	Administrateur	<p>Directeur Général Délice Holding Objet : Prise de participations</p> <p>Directeur Général Adjoint La Centrale Laitière du Cap-Bon SA « CLC » Objet : Fabrication lait et dérivés</p> <p>Directeur Général Adjoint Société Tunisienne des Industries Alimentaires SA STIAL Objet : Fabrication des dérivés du lait</p> <p>Directeur Général Adjoint La Centrale Laitière du Nord SA « CLN » Objet : Fabrication lait et dérivés</p> <p>Directeur Général Adjoint La Centrale Laitière de Sidi Bouzid SA CLSB Objet : Fabrication lait et dérivés</p> <p>Directeur Général Adjoint Société Boissons du Cap Bon SA « SBC » Objet : Production de toute nature de boissons</p> <p>Co-Gérant DELTA PLASTIC SARL « DP » Objet : Fabrication des bouteilles et emballages en plastique</p> <p>Gérant HAUSSMAN PRO IMMOBILIER SARL « HPI »</p>	<p>Administrateur La Centrale Laitière du Cap-Bon SA « CLC » Objet : Fabrication lait et dérivés</p> <p>Administrateur Société Tunisienne des Industries Alimentaires SA STIAL Objet : Fabrication des dérivés du lait</p> <p>Administrateur La Centrale Laitière du Nord SA « CLN » Objet : Fabrication lait et dérivés</p> <p>Administrateur La Centrale Laitière de Sidi Bouzid SA CLSB Objet : Fabrication lait et dérivés</p> <p>Administrateur Société Boissons du Cap Bon SA « SBC » Objet : Production de toute nature de boissons</p> <p>Administrateur La Compagnie Fromagère SA « CF » Objet : Fabrication des dérivés du lait</p> <p>Administrateur Société de développement Agricole SMVDA « SDA HAFSIA » Objet : Développement agricole</p>

Administrateur	Représentant	Mandat	Qualité	Principales activités professionnelles	Mandats dans d'autres Conseils d'Administration
				Objet : Promoteur Immobilier	Administrateur Délice des eaux minérales SA « SDEM » Objet : Conditionnement de l'eau minérale
Monsieur Mohamed Ali MEDDEB	Lui-même	2022-2023-2024	Administrateur	<p>Directeur Général adjoint Délice Holding Objet : Prise de participations</p> <p>Président Directeur Général M A M PACK SA Objet : Fabrication des emballages en plastique</p>	<p>Administrateur M A M PACK SA Objet : Fabrication des emballages en plastique</p> <p>Administrateur Société de développement Agricole SMVDA « SDA HAFSIA » Objet : Développement agricole</p> <p>Administrateur Délice des eaux minérales SA « SDEM » Objet : Conditionnement de l'eau minérale</p> <p>Administrateur La Centrale Laitière du Cap-Bon SA « CLC » Objet : Fabrication lait et dérivés</p> <p>Administrateur Société Tunisienne des Industries Alimentaires SA STIAL Objet : Fabrication des dérivés du lait</p> <p>Administrateur Société Boissons du Cap Bon SA « SBC » Objet : Production de toute nature de boissons</p>

Administrateur	Représentant	Mandat	Qualité	Principales activités professionnelles	Mandats dans d'autres Conseils d'Administration
<p>Madame Cyrine MEDDEB ABIDI</p>	<p>Lui-même</p>	<p>2022-2023-2024</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Directeur Général adjoint Délice Holding Objet : Prise de participations</p> <p>Directeur Général Adjoint La Centrale Laitière du Cap-Bon SA « CLC » Objet : Fabrication lait et dérivés</p> <p>Directeur Général Adjoint La Centrale Laitière du Nord SA « CLN » Objet : Fabrication lait et dérivés</p> <p>Directeur Général Adjoint La Centrale Laitière de Sidi Bouzid SA CLSB Objet : Fabrication lait et dérivés</p> <p>Directeur Général Adjoint Société Boissons du Cap Bon SA « SBC » Objet : Production de toute nature de boissons</p> <p>Co-Gérant DELTA PLASTIC SARL « DP » Objet : Fabrication des bouteilles et emballages en plastique</p>	<p>Administrateur La Centrale Laitière du Cap-Bon SA « CLC » Objet : Fabrication lait et dérivés</p> <p>Administrateur La Centrale Laitière du Nord SA « CLN » Objet : Fabrication lait et dérivés</p> <p>Administrateur La Centrale Laitière de Sidi Bouzid SA CLSB Objet : Fabrication lait et dérivés</p> <p>Administrateur Société Boissons du Cap Bon SA « SBC » Objet : Production de toute nature de boissons</p> <p>Administrateur Société de développement Agricole SMVDA « SDA HAFSIA »</p> <p>Administrateur Délice des eaux minérales SA « SDEM » Objet : Conditionnement de l'eau minérale</p> <p>Administrateur M A M PACK SA</p>

Administrateur	Représentant	Mandat	Qualité	Principales activités professionnelles	Mandats dans d'autres Conseils d'Administration
					Objet : Fabrication des emballages en plastique
Monsieur Ahmed MEDDEB	Lui-même	2022-2023-2024	Administrateur	Co-Gérant Société de Commerce et de Gestion SARL « SOCOGES » Objet : transport et logistique	Administrateur La Centrale Laitière du Cap-Bon SA « CLC » Objet : Fabrication lait et dérivés Administrateur Société Boissons du Cap Bon SA « SBC » Objet : Production de toute nature de boissons Administrateur Société de développement Agricole SMVDA « SDA HAFSIA » Administrateur Délice des eaux minérales SA « SDEM » Objet : Conditionnement de l'eau minérale

Administrateur	Représentant	Mandat	Qualité	Principales activités professionnelles	Mandats dans d'autres Conseils d'Administration
					<p>Administrateur La Centrale Laitière du Cap-Bon SA « CLC » Objet : Fabrication lait et dérivés</p> <p>Administrateur Société Boissons du Cap Bon SA « SBC » Objet : Production de toute nature de boissons</p> <p>Administrateur M A M PACK SA Objet : Fabrication des emballages en plastique</p>
Madame Houeïda NASRA MEDDEB	Lui-même	2022-2023-2024	Administrateur		<p>Administrateur La Centrale Laitière du Cap-Bon SA « CLC » Objet : Fabrication lait et dérivés</p> <p>Administrateur Société Boissons du Cap Bon SA « SBC » Objet : Production de toute nature de boissons</p>
Monsieur Boubaker MEHRI	Lui-même	2022-2023-2024	Administrateur		<p>Administrateur La Centrale Laitière du Cap-Bon SA « CLC » Objet : Fabrication lait et dérivés</p> <p>Administrateur La Centrale Laitière du Nord SA « CLN » Objet : Fabrication lait et dérivés</p> <p>Administrateur La Centrale Laitière de Sidi Bouzid SA CLSB Objet : Fabrication lait et dérivés</p> <p>Administrateur Société Boissons du Cap Bon SA « SBC » Objet : Production de toute nature de boissons</p>

Administrateur	Représentant	Mandat	Qualité	Principales activités professionnelles	Mandats dans d'autres Conseils d'Administration
					<p>Administrateur La Compagnie Fromagère SA « CF » Objet : Fabrication des dérivés du lait</p> <p>Administrateur Société de développement Agricole SMVDA « SDA HAFSIA »</p> <p>Administrateur Délice des eaux minérales SA « SDEM » Objet : Conditionnement de l'eau minérale</p>
<p>Monsieur Slaheddine LADJIMI</p>	<p>Lui-même</p>	<p>2022-2023-2024</p>	<p>Administrateur Indépendant</p>	<p>Président du Conseil d'Administration ODDO TUNISIE SA Objet social : Société de droit tunisien totalement exportatrice</p> <p>Président du Conseil d'Administration ENDA TAMWEEL SA Objet social : l'octroi de micro-crédits, institutions de microfinance</p> <p>Président du Conseil d'Administration COMAR ASSURANCE SA Objet social : institution financière d'assurance</p> <p>Président du Conseil d'Administration AMEN SANTE SA Objet social : Gestions des cliniques</p> <p>Président du Conseil d'Administration HAYETASSURANCE SA</p>	<p>Administrateur ODDO TUNISIE SA Objet social : Société de droit tunisien totalement exportatrice</p> <p>Administrateur ENDA TAMWEEL SA Objet social : l'octroi de micro-crédits, institutions de microfinance</p> <p>Administrateur COMAR ASSURANCE SA Objet social : institution financière d'assurance</p> <p>Administrateur AMEN SANTE SA Objet social : Gestions des cliniques</p> <p>Administrateur HAYETASSURANCE SA Objet social : institution financière d'assurance</p> <p>Membre du Conseil de Surveillance</p>

Administrateur	Représentant	Mandat	Qualité	Principales activités professionnelles	Mandats dans d'autres Conseils d'Administration
				Objet social : institution financière d'assurance	AMEN BANK SA Objet : Institution financière
Monsieur Mohamed LOUADI	Lui-même	2022-2023-2024	Administrateur Indépendant	Professeur de l'Enseignement supérieur	
Monsieur Mohamed ABDENNADHER	Lui-même	2022-2023-2024	Administrateur, représentant des petits porteurs	Private Equity Investment Manager	Administrateur SOCIETE EMACER

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 juin 2023, la société Magasin Général publie ci-dessous :

1. Les résolutions adoptées ;
2. Le bilan après affectation du résultat ;
3. Le tableau d'évolution des capitaux propres,
4. La Liste des membres du Conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue régulièrement le lundi 26/06/2023 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises : Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac 1053 - Tunis sur convocation du conseil d'administration conformément à l'article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2022 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2022, l'assemblée générale ordinaire approuve sans réserve le rapport de gestion relatif à l'exercice 2022 et les états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2022 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du Groupe Magasin Général, arrêtés au 31/12/2022, l'assemblée générale ordinaire approuve sans réserve le rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2022 et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2022 :

Rubrique	Montant
Résultat de l'exercice 2022	4 176 923
Résultat reporté des exercices antérieurs	3 429 389
Bénéfices Distribuables	7 606 312
Résultat reportés	7 606 312

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve les opérations intra-groupes effectuées en 2022 et toutes les conventions et opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration et consignées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2022, à raison de 5000 DT par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des présents ou représentés

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2022, à raison de 7500 DT par membre.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité des présents ou représentés

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire reconduit son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société, dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer le prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

DIXIEME RESOLUTION

Suite à la démission de Madame Joanna de Haas VAN DORSER, l'assemblée générale ordinaire, approuve

ladite démission et approuve la cooptation de Madame Anne-Pascale-CHARLES comme nouvel administrateur

pour le reste du mandat de son prédécesseur, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos 2023.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de sursoir la désignation d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration à la prochaine assemblée générale.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

DOUZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire porte à la connaissance des actionnaires que l'appel à candidature pour la désignation d'administrateurs indépendants lancé par la société en date du 30/03/2023 à la CMF et BVMT est infructueuse. Par conséquent, l'assemblée générale ordinaire décide de lancer un nouvel appel à candidature.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

TREIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'enveloppe globale des emprunts à moyen terme d'un montant de 6 MDT au titre de l'exercice 2022.

Au titre de l'exercice 2023, l'assemblée générale ordinaire approuve aussi l'engagement de crédits à moyen terme pour un montant global de 25MDT destiné au financement du plan d'investissement et des crédits de gestion d'un montant de 200 MDT.

L'assemblée approuve aussi l'octroi des garanties réelles d'hypothèques garantissant ces crédits et le consentement des cautions pour garantir des crédits d'un montant de 5 MDT au profit des sociétés du groupe.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

QUATORZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publication prévues par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

2. Le bilan après affectation du résultat :

(En dinars)

Actifs	2022	2021	Capitaux Propres et Passifs	2022	2021
Actifs non courants					
Actifs immobilisés					
Immobilisations incorporelles	82 001 945	81 988 787	Capital social	11 481 250	11 481 250
- amortissements immobilisations incorporelles	-38 477 174	-32 317 757	Réserves	54 270 864	54 270 864
Immobilisations incorporelles nettes	43 524 771	49 671 031	Autres capitaux propres	3 395 365	3 307 556
Immobilisations corporelles	293 239 394	290 326 202	Actions propres	-439 936	-439 936
- amortissements immobilisations corporelles	-208 974 266	-193 723 502	Autres compléments d'apport	645 024	645 024
Immobilisations corporelles nettes	84 265 127	96 602 700	Résultats reportés	7 606 312	3 429 390
Immobilisations financières	314 818 324	281 347 086	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	76 958 879	72 694 148
-Provision pour dépréciation des immobilisations financières	-640 121	-640 121	Résultat de l'exercice		
Immobilisations financières nettes	314 178 203	280 706 965	Total des capitaux propres après résultat de l'exercice	76 958 879	72 694 148
Total des actifs immobilisés	441 968 102	426 980 696	Passifs		
Autres actifs non courants	123 129	4 227 021	Passifs non courants		
Total des actifs non courants	442 091 231	431 207 717	Emprunts et dettes assimilées	133 656 823	189 791 517
Actifs courants			Provisions pour risques et charges	14 170 215	10 381 574
Stocks	115 014 360	97 785 152	Dépôts et cautionnements reçus	479 912	478 174
-Provision pour dépréciation des stocks	-4 427 068	-4 902 389	Total des passifs non courants	148 306 950	200 651 264
Stocks nets	110 587 292	92 882 763	Passifs courants		
Clients et comptes rattachés	33 414 475	29 997 457	Fournisseurs et comptes rattachés	285 109 644	215 006 744
-Provision pour créances douteuses	-7 651 104	-7 230 159	Autres passifs courants	42 348 251	31 347 058
Clients et comptes rattachés nets	25 763 371	22 767 298	Concours bancaires et autres passifs financiers	170 166 906	163 418 234
Autres actifs courants	74 955 035	69 055 336	Total des passifs courants	497 624 801	409 772 036
Provisions pour dépréciations des actifs courants	-10 620 854	-8 513 058	Total des passifs	645 931 750	610 423 301
Autres actifs courants nets	64 334 180	60 542 278			
Placements et autres actifs financiers	76 148 713	69 648 378			
Liquidités et équivalents de liquidités	3 965 843	6 069 014			
Total des actifs courants	280 799 399	251 909 731			
Total des actifs	722 890 630	683 117 448	Total des capitaux propres et des passifs	722 890 630	683 117 448

3. Le tableau d'évolution des capitaux propres :

(En dinars)

Libellé	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Réserves pour réinvestissement exonéré	Réserves pour fonds social	Intérêts courus sur fonds social	Actions propres	Autres compléments d'apports	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2022	11 481 250	1 148 125	35 718 750	17 403 989	1 477 902	1 917 463	-439 936	645 024	3 429 389	4 176 923	76 958 879
Affectation du résultat de l'exercice 2022 suivant décision de l'AGO du 26/06/2023									4 176 923	-4 176 923	
Distribution du dividende											
Capitaux propres au 31/12/2022 après affectation du résultat 2022	11 481 250	1 148 125	35 718 750	17 403 989	1 477 902	1 917 463	-439 936	645 024	7 606 312	0	76 958 879

4. La liste des membres du Conseil d'administration :

ADMINISTRATEUR	Date d'expiration du mandat	Principale activité professionnelle	Mandat d'administrateur dans d'autres conseils d'administration
M. AhmedFarhat BEN GHAZI	Exercice 2024	Président du conseil (désignation par le conseil d'administration du 20/04/2021 suite démission de M,Tahar BAYAHI-renouvellement du mandat par PV14/06/2022)	Administrateur à la société Accumulateur ASSAD
			Administrateur à la société Tunisie Leasing Factoring
			Administrateur à la société Tunis International Bank
			Administrateur à la société Tunisian American Entreprise Fund
			Président du conseil de la Société Centrale Magasin Général
			Président du conseil de la Société l'Immobilière Magasin Général
			Président du conseil de la Société Magasin Général SIACAR
			Président du conseil de la Société Magasin Général INVEST
			Président du conseil de la Société BHM PROMOGRO
M. Tahar BAYAHI	Exercice 2024	Administrateur	Président du conseil d'administration de la Société L'Aquaculture Tunisienne
			Président du conseil d'administration de la Société SEDAN
			Administrateur à la Société Centrale Magasin Général
			Administrateur à la Société l'Immobilière Magasin Général
			Administrateur à la Société SICAM
			Administrateur à la Société MEDINVEST COMPANY
			Administrateur à la Société TPR
			Administrateur à la Société CFI
			Administrateur à la Société ALUFOND
			Administrateur à la Société CETRAM
			Administrateur à la société LLOYD TUNISIEN
			Administrateur à la société LLOYD VIE
			Administrateur à la Société Economie du Nord
			Administrateur à la société TUNICAST
			Administrateur à la Société immobilière Monfleury
			Administrateur à la Société SICAM AGRI
			Administrateur à la Société INDINVEST
			Administrateur à la Société PROCAN
			Administrateur à la Société SGI
			Administrateur à la Société TUNISIE CAR
Administrateur à la Société BHM Promogro			
Administrateur à la Société Magasin Général SICAR			
Administrateur à la Société Magasin Général INVEST			

ADMINISTRATEUR	Date d'expiration du mandat	Principale activité professionnelle	Mandat d'administrateur dans d'autres conseils d'administration
M Taieb BAYAH	Exercice 2024	Administrateur	Président du conseil d'administration de la Société TPS
			Président du conseil d'administration de la Société LLOYD Tunisien
			Président du conseil d'administration de la Société LLOYD VIE
			Président du conseil d'administration de la Société TUNISIE CAR
			Président du conseil d'administration de la Société PROD CAR
			Administrateur à la Société TPR
			Administrateur à la Société MONTFLEURY
			Administrateur à la Société CETRAM
			Administrateur à la Société CFI
			Administrateur à la Société INDINVEST
			Administrateur à la Société CFI SICAR
			Administrateur à la Société SICAM
			Administrateur à la Société UNIFACTOR
			Administrateur à la Société SEDAN
			Administrateur à la Société MED INVEST COMPANY
			Administrateur à la Société ALUFOND
			Administrateur à la Société l'Aquaculture Tunisienne
Administrateur à la Société SGI			
Administrateur à la Société TUNICAST			
M. Yahia BAYAH	Exercice 2024	Administrateur	Président du conseil d'administration de la Société CFI
			Président du conseil d'administration de la Société INDINVEST
			Président du conseil d'administration de la Société TPR
			Président du conseil d'administration de la Société ALUFOND
			Président du conseil d'administration de la Société CETRAM
			Président du conseil d'administration de la société Montfleury
			Président du conseil d'administration de la société TUNICAST
			Président du conseil d'administration de la Société MED INVEST COMPANY
			Président du conseil d'administration de la société SICAM
			Président du conseil d'administration de la société SICAM AGRI
			Président du conseil d'administration de la société PROCAN
			Président du conseil d'administration de la société SGI

ADMINISTRATEUR	Date d'expiration du mandat	Principale activité professionnelle	Mandat d'administrateur dans d'autres conseils d'administration
			Président du conseil d'administration de la société CFI SICAR
			Administrateur à la société PROD CAR TUNISIE
			Administrateur à l'ATB
			Administrateur à la Société TUNISIE CAR
			Administrateur à la Société TPS
			Administrateur à la Société LLOYD TUNISIEN
			Administrateur à la Société LLOYD VIE
			Administrateur à la Société UNIFACTOR
			Administrateur à la Société SEDAN
			Administrateur à la Société l'Aquaculture Tunisienne
M. Moez JOUDI	Exercice 2024	Administrateur, Président du comité Permanent d'Audit	Président du conseil de la société FORMAPRO S.A (PDG)
			Administrateur à la société Land'Or
			Administrateur à la société Promocuisine
M. Fethi BEN MOUSSA	Exercice 2023 (renouvellement par l'AGO du 29/6/2021)	Administrateur	
La Société MED INVEST COMPANY représentée par M Hedi BACCOUR	Exercice 2024	Administrateur	Administrateur à la société BHM Promogro
M. Laurent Georges LECLERC	Exercice 2023 (désignation par l'AGO du 29/6/2021)	Administrateur	
M. Mohamed Mehdi MAAZOUN	Exercice 2024 (désignation par l'assemblée électorale du 15/07/2022 et en attente de la validation par l'AGO)	Administrateur	Secrétaire général de l'institut tunisien des administrateurs.
Mme Anne-Pascale CHARLES	Exercice 2023 (Approbation de la cooptation suite démission de Mme Joanna par l'AGO du 26/6/2023)	Administrateur	Présidente du conseil d'administration de la société PERVIY HLADKOMBINAT

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER-

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111- Bir Mcharga- Zaghouan.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 Juin 2023, la Société Tunisienne de Verreries « SOTUVER » publie ci-dessous :

1. Les résolutions adoptées,
2. Le bilan après affectation du résultat comptable,
3. L'état d'évolution des capitaux propres,
4. La liste des membres du conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 et après lecture des rapports des commissaires aux comptes, approuve lesdits états financiers individuels, tels que présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers du Groupe SOTUVER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022 et après lecture du rapport des commissaires aux comptes, approuve lesdits états financiers consolidés, tels que présentés par le Conseil d'Administration

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions et opérations dans leur intégralité et dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2022.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2022 tel que proposé par le Conseil d'Administration :

Résultat de l'exercice 2022	30 881 820,611
Résultats reportés antérieurs	22 535 207,925
Bénéfice distribuable	53 417 028,536
Réserve légale (5% plafonnée à 10% du capital)	603 915,000
Réserve spéciale d'investissement	0,000
Dividendes	18 268 428,750
Résultats reportés (report à nouveau)	34 544 684,786

Les dividendes de l'exercice 2022 sont ainsi fixés à 550 millimes par action de nominal de 1 dinar.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes à partir du 20 juillet 2023

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine la cooptation de Mr Khaled BAYAHY en qualité d'Administrateur pour une période de 3 ans, décidée par le Conseil d'Administration du 24 Janvier 2023.

De ce fait, le mandat de Mr Khaled BAYAHY viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

Monsieur Khaled BAYAHY déclare accepter ses fonctions d'administrateur qui viennent de lui être conférées.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant l'arrivée du terme du mandat du commissaire aux comptes Mr. Sami MENJOUR, remercie ce dernier pour les efforts déployés et décide de désigner la société d'expertise comptable « InFirstAuditors », membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, en qualité de Co-commissaire aux comptes pour une période de trois ans à partir de l'exercice 2023.

De ce fait, le mandat du Co-commissaire aux comptes viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

Monsieur Mohamed Triki, représentant légal de la société « InFirstAuditors », déclare avoir accepté le mandat de co-commissariat aux comptes qui lui a été confié et déclare en outre qu'il n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer l'enveloppe nette des jetons de présence pour l'exercice 2022 à soixante-dix mille (70 000) dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à la majorité

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération nette des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2022 à sept mille dinars par membre.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

Onzième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la Société ainsi qu'à tout porteur d'un extrait ou d'une copie du présent Procès-Verbal pour accomplir toutes formalités légales requises et notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité

2. Le bilan après affectation du résultat comptable,

(En Dinars Tunisiens)

ACTIFS	31/12/2022	31/12/2021	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2022	31/12/2021
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>	<u>81 540 297</u>	<u>81 847 331</u>	<u>CAPITAUX PROPRES</u>	<u>90 433 246</u>	<u>78 007 827</u>
Actifs Immobilisés					
Immobilisations Incorporelles	1 628 117	1 500 006	Capital Social	39 254 475	33 215 325
<i>Moins : Amortissements</i>	-1 476 843	-1 390 746	Réserves	12 469 379	11 878 657
	151 274	109 260	Réserves spéciales de réinvestissements	3 752 300	9 774 334
Immobilisations Corporelles	163 204 234	161 928 262	Résultats Reportés	34 544 685	22 535 208
<i>Moins : Amortissements</i>	-93 475 715	-91 406 033	Subventions d'investissement	412 407	604 303
	69 728 519	70 522 229			
Immobilisations Financières	11 862 433	11 363 957	<u>Capitaux Propres avant Résultat</u>	<u>90 433 246</u>	<u>78 007 827</u>
<i>Moins : Provisions</i>	-264 553	-210 740			
	11 597 880	11 153 218	Résultat de l'exercice	-	-
<u>Total des Actifs Immobilisés</u>	<u>81 477 673</u>	<u>81 784 707</u>			
Autres Actifs non courants	62 624	62 624	<u>PASSIFS</u>	<u>147 520 932</u>	<u>118 417 323</u>
<u>ACTIFS COURANTS</u>	<u>156 413 881</u>	<u>114 577 819</u>			
Stocks	41 221 536	45 109 232	<u>PASSIFS NON COURANTS</u>	<u>46 602 836</u>	<u>46 800 525</u>
<i>Moins : Provisions</i>	-3 831 790	-2 565 583			
	37 389 746	42 543 649	-		
Clients et comptes rattachés	30 278 962	18 849 534	Emprunts	44 261 314	45 456 979
<i>Moins : Provisions</i>	-5 648 436	-5 279 484	Provisions	2 341 522	1 343 546
	24 630 526	13 570 050	<u>PASSIFS COURANTS</u>	<u>100 918 096</u>	<u>71 616 798</u>
Autres actifs courants	22 171 126	13 972 968	Fournisseurs et comptes rattachés	23 548 907	17 696 222
<i>Moins : Provisions</i>	-1 035 387	-633 175	Autres passifs courants	35 348 432	25 040 094
	21 135 739	13 339 793	Concours Bancaires et autres passifs financiers	42 020 757	28 880 482
Placements et autres actifs financiers	61 650 000	40 250 000			
Liquidités & équivalents de liquidités	11 607 870	4 874 327			
Total des Actifs	237 954 178	196 425 150	Total des Capitaux propres & Passifs	237 954 178	196 425 150

3. L'état d'évolution des capitaux propres,

Désignation	Capital	Réserve légale	Fond social	Résultats reportés	Réserves spéciales d'investissement	Subvention d'investissement	Autres réserves	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2022 avant affectation	39 254 475	3 321 532	700 245	22 535 208	3 752 300	412 407	200 000	7 643 687	30 881 821	108 701 675
Résultats reportés				12 009 477					-12 009 477	0
Distribution des dividendes									-18 268 429	-18 268 429
Réserve légale		603 915							-603 915	0
Fond Social										0
Actions propres										
Réserve de réinvestissement										0
subvention accordée										
Amortissement de la subvention										0
Solde au 31/12/2022 après affectation	39 254 475	3 925 447	700 245	34 544 685	3 752 300	412 407	200 000	7 643 687	0	90 433 246

4. La liste des membres du conseil d'administration.

Membres	Qualité	Mandat expire le	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. Yahia BAYAH	Président du Conseil d'Administration	2023	- Président du conseil d'administration de la Société CFI
			- Président du conseil d'administration de la Société INDINVEST
			- Président du conseil d'administration de la Société TPR
			- Président du conseil d'administration de la Société ALUFOND
			- Président du conseil d'administration de la Société CETRAM
			-Président du conseil d'administration de la société de Promotion Immobilière Montfleury
			- Président du conseil d'administration de la société TUNICAST
			- Président du conseil d'administration de la société SICAM
			- Président du conseil d'administration de la société PROCAN
			- Président du conseil d'administration de la société SGI
			- Président du conseil d'administration de la société CFI SICAR
			-Président du conseil d'administration de la société MED INVEST COMPANY
			- Administrateur à la Société Magasin Général
			-Administrateur à la société SICAM AGRI
			- Administrateur à la Société TPS
			- Administrateur à la Société LLOYD TUNISIEN
			- Administrateur à la Société LLOYD-VIE
			- Administrateur à la Société UNIFACTOR
- Administrateur à la Société SEDAN			
- Administrateur à la Société L'Aquaculture Tunisienne			
- Administrateur à la Société TUNISIE CAR			
- Administrateur à la Société PROD CAR TUNISIE			
- Administrateur à l'ATB			
M. Tahar BAYAH	Administrateur	2023	- Président du conseil d'administration de la Société SEDAN
			- Président du conseil d'administration de la Société L'Aquaculture Tunisienne
			- Président du conseil d'administration de la Société SICAM AGRI
			-Administrateur à la Société Magasin Général
			-Administrateur à la Société Immobilière Magasin Général
			-Administrateur à la Société Centrale Magasin Général
			-Administrateur à la Société Magasin Général Sicar
			-Administrateur à la Société BHM PROMOGRO
- Administrateur à la Société SICAM			

			- Administrateur à la Société TPR
			- Administrateur à la Société de Promotion immobilière Montfleury
			- Administrateur à la Société CFI
			- Administrateur à la Société ALUFOND
			- Administrateur à la Société CETRAM
			- Administrateur à LLOYD TUNISIEN
			- Administrateur à la Société LLOYD-VIE
			-Administrateur à la société SICAM AGRI
			-Administrateur à la société INDINVEST
			- Administrateur à la Société Economie du Nord
			- Administrateur à la société SGI
			- Administrateur à la société PROCAN
			- Administrateur à la Société MED INVEST COMPANY
			- Administrateur à la société TUNICAST
M. Taieb BAYAH	Administrateur	2023	- Président du conseil d'administration de la Société TPS
			- Président du conseil d'administration de la Société LLOYD Tunisien
			-Président du conseil d'administration Tunisie Car
			-Président du Conseil d'administration Prod Car
			- Président du conseil d'administration de la Société LLOYD-VIE
			- Administrateur à la Société TPR
			- Administrateur à la Société de Promotion immobilière Montfleury
			- Administrateur à la Société CETRAM
			- Administrateur à la Société CFI
			- Administrateur à la Société INDINVEST
			- Administrateur à la Société CFI SICAR
			- Administrateur à la Société SICAM
			- Administrateur à la Société UNIFACTOR
			- Administrateur à la Société L'Aquaculture Tunisienne
			- Administrateur à la Société SEDAN
			- Administrateur à la Société TUNICAST
			- Administrateur à la Société TUNISIE CAR
			- Administrateur à la Société PROD CAR TUNISIE
			- Administrateur à la Société ALUFOND
			- Administrateur à la Société MED INVEST COMPANY
			- Administrateur à la société SGI

			- Administrateur à la Société Magasin Général
M. Khaled BAYAHI	Administrateur	2025	
M. Brahim ANANE	Administrateur Indépendant	2023	
M. Abdelaziz RASSAA	Administrateur Indépendant	2023	
M. Hamdene BEN OTHMANE	Administrateur	2023	
M. Ali ISMAIL représentant de la CFI	Administrateur	2023	

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATION POST AGE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES -SAH-
SIEGE SOCIAL: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -

La société d'Articles Hygiéniques « SAH » publie ci-dessous les résolutions adoptées par son assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 22 Juin 2023.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend note du contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation de capital de la société SAH par incorporation de résultats reportés pour financer le projet de l'extension de son site de production sis à Medjez El Bab, et ce afin de répondre à l'accroissement de la demande du marché.

Cet investissement a fait l'objet d'une déclaration auprès de l'API en date du 05/10/2021 sous le numéro :API DZ210035N ,et doit être financé partiellement par une augmentation de capital.

La société va réaliser une augmentation de capital d'un montant de deux millions trois cent trente-trois mille sept cent soixante-dix-sept (2 333 777) Dinars pour financer cet investissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire suite à la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation de capital de la société SAH et destiné à l'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'approuver le dit rapport dans son intégralité et dans tous ses détails sans aucune réserve.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH » d'un montant de deux millions trois cent trente-trois mille sept cent soixante-dix-sept (2 333 777) Dinars, pour le porter de : Quatre-vingt et Un Million Six Cent Quatre Vingt Deux Mille Deux Cent Deux (81 682 202) Dinars à Quatre-vingt Quatre Million Quinze Mille Neuf Cent Soixante Dix Neuf (84 015 979) Dinars.

Cette augmentation de capital sera faite par incorporation de résultats reportés et ce, par l'émission de deux millions trois cent trente-trois mille sept cent soixante-dix-sept Actions nouvelles (2 333 777), d'une valeur nominale de Un (01) Dinar chacune à raison d'une (01) action nouvelle pour Trente-cinq (35) actions anciennes avec 07 rompus.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que l'augmentation de capital soit réalisée dans les conditions suivantes :

- ✓ Les droits d'attribution seront détachés et négociables en Bourse à partir du 01/08/2023.
- ✓ Les 2 333 777 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du 01/08/2023 sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.
- ✓ Les 2 333 777 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1er Janvier 2023.
- ✓ La société procédera à l'acquisition et à l'annulation des 07 droits d'attribution rompus.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

Sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital ci-dessus mentionnée, L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit :

Article (6) nouveau : Capital social:

« Le Capital Social est fixé à Quatre-vingt Quatre Million Quinze Mille Neuf Cent Soixante Dix Neuf (84 015 979) Dinars, divisé en Quatre-vingt Quatre Million Quinze Mille Neuf Cent Soixante Dix Neuf (84 015 979) actions de Un (01) Dinar chacune, numérotée de 1 à **84 015 979**, souscrites en numéraire et libérées en totalité».

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne, dès à présent, tous pouvoirs à Madame Najet JEBALI titulaire de la C.I.N n° 05181039 établie à Tunis en date du 27/12/2012, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales relatives à l'augmentation du capital et d'effectuer tous dépôts et publications.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATION POST AGE

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton -SOTIPAPIER-
Siège Social : 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint-Gobain, Megrine Riadh 2014, Tunisie

La société SOTIPAPIER publie ci-dessous les résolutions adoptées par son assemblée générale extraordinaire tenue le 14 Juin 2023.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société comme suit :

« Article 17 : Délibérations du conseil d'administration »

Convocation aux séances du conseil

Le conseil d'administration se réunit, sur convocation de son Président ou de deux administrateurs, au moins quatre (4) fois par an et aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La convocation du Conseil d'Administration devra avoir lieu, tout d'abord par courrier électronique, au moins cinq (5) jours ouvrés avant chaque réunion avec indication précise de l'ordre du jour du Conseil d'Administration et toute information utile pour que les administrateurs puissent délibérer valablement. Le délai de cinq (5) jours ouvrés peut être réduit en cas d'accord unanime de tous les administrateurs.

Toute convocation doit mentionner les principales questions à l'ordre du jour.

Représentation des administrateurs

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du conseil même par une tierce personne moyennant un mandat spécial écrit.

Bureau du conseil

Les séances sont présidées par le président du conseil d'administration. En l'absence de celui-ci, la séance est dirigée par l'administrateur spécialement désigné à cet effet par les membres du conseil d'administration présents à la réunion. En cas de partage de voix pour cette désignation, c'est le plus âgé des postulants qui sera retenu.

Il est également procédé à la nomination d'un secrétaire du conseil qui peut ne pas être administrateur ni même actionnaire.

Quorum

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si au moins les deux tiers de ses membres sont effectivement présents ou représentés dont au moins 50% effectivement présents dont notamment un administrateur représentant l'actionnaire majoritaire.

Majorité

*Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.
En cas de partage des voix, la voix du président de séance est prépondérante.*

Procès-verbaux

Le président de séance doit établir le procès-verbal de chaque séance du conseil d'administration indiquant :

- *Les noms et prénoms des administrateurs présents, excusés ou absents ainsi que ceux des administrateurs représentés,*
- *la présence ou l'absence des personnes convoquées à la réunion du conseil d'administration,*
- *un résumé des débats,*
- *Les décisions mises au vote et le résultat des votes.*

Le procès-verbal est signé par le président de séance et le secrétaire. Les procès-verbaux sont consignés dans un registre tenu au siège social de la Société. En cas d'empêchement du président de la séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Dans tous les cas, une feuille de présence attestant la présence des membres présents ou représentés devra être signée. » ;

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire accorde pleins pouvoirs au Président du Conseil d'Administration et/ou au Directeur Général pour signer toute mise à jour nécessaire des statuts, requise par toute administration publique dont notamment le Conseil du Marché Financier et/ou le registre national des entreprises.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs, au représentant légal de la Société et/ou à toute personne qui pourra être mandatée par lui, pour accomplir toutes formalités légales requises notamment celle d'enregistrement, de dépôt et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2023

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERSTRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2023

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2023, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 12.563.899, un actif net de D : 12.507.074 et un bénéfice de la période de D : 161.028.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 31 Mars 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de la

variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 25 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2023

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/03/2023	31/03/2022	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	<u>8 481 102</u>	<u>7 991 720</u>	<u>7 612 612</u>
Obligations et valeurs assimilées		8 481 102	7 991 720	7 612 612
Placements monétaires et disponibilités		<u>4 082 704</u>	<u>1 579 153</u>	<u>3 104 028</u>
Placements monétaires	5	4 082 649	1 579 130	3 103 931
Disponibilités		55	23	97
Créances d'exploitation	6	<u>93</u>	<u>9 935</u>	<u>-</u>
TOTAL ACTIF		<u><u>12 563 899</u></u>	<u><u>9 580 808</u></u>	<u><u>10 716 640</u></u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	27 527	28 745	24 072
Autres créditeurs divers	8	29 298	914	1 309
TOTAL PASSIF		<u><u>56 825</u></u>	<u><u>29 659</u></u>	<u><u>25 381</u></u>
ACTIF NET				
Capital	9	11 875 553	9 114 939	10 279 095
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		475 981	349 666	50
Sommes distribuables de la période		155 540	86 544	412 114
ACTIF NET		<u><u>12 507 074</u></u>	<u><u>9 551 149</u></u>	<u><u>10 691 259</u></u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u><u>12 563 899</u></u>	<u><u>9 580 808</u></u>	<u><u>10 716 640</u></u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/01 au 31/03/2023	Période du 01/01 au 31/03/2022	31/12/2022
Revenus du portefeuille-titres	10	108 786	104 581	389 179
Revenus des obligations et valeurs assimilées		108 786	104 581	389 179
Revenus des placements monétaires	11	6 659	8 620	80 477
Revenus des prises en pensions	12	72 149	-	4 363
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		187 594	113 201	474 019
Charges de gestion des placements	13	(27 527)	(21 585)	(86 867)
REVENU NET DES PLACEMENTS		160 067	91 616	387 152
Autres charges	14	(3 500)	(2 711)	(10 929)
Contribution Sociale de Solidarité		(400)	(200)	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		156 167	88 705	376 023
Régularisation du résultat d'exploitation		(627)	(2 161)	36 091
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		155 540	86 544	412 114
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		627	2 161	(36 091)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 861	(7 396)	55 470
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-	11 550	(36 150)
RESULTAT DE LA PERIODE		161 028	92 859	395 343

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	31/12/2022
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	161 028	92 859	395 343
Résultat d'exploitation	156 167	88 705	376 023
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 861	(7 396)	55 470
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	11 550	(36 150)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(333 643)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 654 786	(598 513)	572 756
Souscriptions			
- Capital	6 083 223	2 074 270	16 203 785
- Régularisation des sommes non distribuables	1 071	458	15 981
- Régularisation des sommes distribuables	276 012	89 176	529 277
Rachats			
- Capital	(4 491 648)	(2 648 479)	(15 631 097)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 050)	(563)	(13 993)
- Régularisation des sommes distribuables	(212 822)	(113 375)	(531 196)
- Droits de sortie			
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 815 815	(505 654)	634 456
ACTIF NET			
En début de période	10 691 259	10 056 803	10 056 803
En fin de période	12 507 074	9 551 149	10 691 259
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période	101 165	95 517	95 517
En fin de période	116 829	89 854	101 165
VALEUR LIQUIDATIVE	107.055	106.296	105.681
TAUX DE RENDEMENT	1.29%	0.96%	4.07%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligatoire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Mars 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Mars 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2023, à D : 8.481.102 et se détaille comme suit:

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées			8 107 250	8 481 102	67.81%
Obligations des sociétés			2 161 000	2 195 128	17.55%
TN0003400405	AMEN BANK 2010	2 000	39 920	40 916	0.33%
TN0003600640	ATB SUBORDONNE 2017	7 000	280 000	280 950	2.25%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	3 000	300 000	302 485	2.42%
TN0006610414	ATTIJ LEASING 2016-1	3 000	60 000	62 558	0.50%
TN4J4VCBM140	ATTIJ LEASING 2022-1	1 500	150 000	156 279	1.25%
TN0001300623	BTE 2011	500	22 500	22 657	0.18%
TN0004201455	CIL 2018-1	200	4 000	4 069	0.03%
TNR4CLXNS261	ELWIFACK BANK 2022-2	3 000	300 000	304 435	2.43%
TN0002601045	STB 2010-1	2 000	26 580	26 608	0.21%
TN0002102150	TLF 2021-1	500	40 000	42 985	0.34%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	2 000	200 000	207 101	1.66%
-	TLF 2023-1	6 000	600 000	600 416	4.80%
TN0002101913	TLG 2016-1 CAT B	2 000	40 000	42 453	0.34%
TN0003900263	UIB 2011-1	2 000	90 000	92 709	0.74%
TN0007200181	WIFAK ISLAMIQ 2019-1	200	8 000	8 506	0.07%
Emprunt National			725 000	746 868	5.97%
TN0008000895	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2021 TR2 CB	500	50 000	52 102	0.42%

TNHG2VXQ3BG0	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR1 CB	500	50 000	50 136	0.40%
TNQVHB5WZ2K2	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR2 CB	1 500	150 000	158 915	1.27%
TNRGVSC8DE36	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR3 CB	1 000	100 000	104 037	0.83%
TN7PM93UZP50	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR4 CB	1 500	150 000	154 022	1.23%
TN3C6DVEWM76	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2023 TR1 CB	2 000	200 000	201 664	1.61%
TN0008000515	Obligations EMPRUNT NATIONAL CAT C au taux de 6,35%	1 000	25 000	25 992	0.21%
Bons du trésor assimilables			5 221 250	5 539 106	44.29%
TN0008000366	BTA 6% AVRIL 2024	900	866 050	938 134	7.50%
TN0008000580	BTA 6.3% OCT 2026	1 300	1 259 250	1 316 827	10.53%
TN0008000572	BTA 6% AVRIL 2023	1 000	968 550	1 046 282	8.37%
TN0008000598	BTA 6% JANVIER 2024	500	478 300	502 988	4.02%
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	1 000	970 700	1 039 396	8.31%
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026	700	678 400	695 478	5.56%
Total			8 107 250	8 481 102	67.81%
Pourcentage par rapport au total des Actifs					67.50%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2023 à D : 4.082.649 et se détaille comme suit:

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2023	% Actif net
	Dépôt à vue	2 329 199	2 333 056	18.65%
	Banque Nationale Agricole	2 329 199	2 333 056	18.65%
	Certificat de dépôt	500 000	499 378	3.99%
TNEYQYNPRHT0	BNA au 07/04/2023 (10 jours) au taux de 8.02%	500 000	499 378	3.99%
	créances sur opérations de pensions livrées	1 249 276	1 250 215	10.00%
	Pension livrée AMEN BANK au 18/04/2023 (20 jours) au taux de 9.02%	1 249 276	1 250 215	10.00%
	Total général	4 078 475	4 082 649	32,64%
	Pourcentage par rapport au total des Actifs		32,50%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2023 à D : 93 contre D : 9.935 au 31 mars 2022 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	-	9 883	-
Autres	93	52	-
Total	93	9 935	-

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 mars 2023 à D : 27.527, contre D : 28.745 au 31 mars 2022 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Maxula Bourse	18 392	14 422	16 084
Banque Nationale Agricole (dépôt)	5 481	8 594	4 793
Banque Nationale Agricole (distribution)	3 654	5 729	3 195
Total	<u>27 527</u>	<u>28 745</u>	<u>24 072</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2023 à D : 29.298, contre D : 914 au 31 mars 2022 et se détaille ainsi :

	<u>31/03/2023</u>	<u>31/03/2022</u>	<u>31/12/2022</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	26 437	-	-
Redevance du CMF	1 098	818	944
TCL	155	96	119
Retenu à la source à payer	1 608	-	-
Autres	-	-	246
Total	<u>29 298</u>	<u>914</u>	<u>1 309</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2023, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2022

Montant	10 279 095
Nombre de titres	101 165
Nombre d'actionnaires	784

Souscriptions réalisées

Montant	6 083 223
Nombre de titres émis	59 870
Nombre d'actionnaires nouveaux	88

Rachats effectués

Montant	(4 491 648)
Nombre de titres rachetés	(44 206)
Nombre d'actionnaires sortants	(95)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 861
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	21
Frais de négociation de titres	-

Capital au 31-03-2023

Montant	11 875 553
Nombre de titres	116 829
Nombre d'actionnaires	777

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 108.786, pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2023, contre D : 104.581 à l'issue de la même période close le 31 mars 2022, et se détaillent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2023	du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>			
<i>Revenus des obligations</i>			
- intérêts	30 997	18 537	78 803
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>			
- intérêts (BTA et Emprunt National)	77 789	86 044	310 376
TOTAL	108 786	104 581	389 179

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2023 à D : 6.659, contre D : 8.620 le 31 mars 2022, et se détaille comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2023	du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
Intérêts des dépôts à vue	3 831	4 134	15 993
Intérêts des certificats de dépôt	2 828	4 486	64 484
TOTAL	6 659	8 620	80 477

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/01 au 31/03/2023	du 01/01 au 31/03/2022	Année 2022
Intérêts des pensions livrées	72 149	-	-
TOTAL	72 149	-	-

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er janvier au 31 mars 2023 à D : 27.527, contre D : 21.585 à l'issue de la même période close le 31 mars 2022, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/01</u> <u>au 31/03/2023</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 31/03/2022</u>	<u>Année 2022</u>
Commission de gestion	18 392	14 422	58 041
Commission de dépôt	5 481	4 298	17 296
Commission de distribution	3 654	2 865	11 530
Total	27 527	21 585	86 867

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er janvier au 31 mars 2023 à D : 3.500, contre D : 2.711 à l'issue de la période close le 31 mars 2022, et se détaillent comme suit :

	<u>du 01/01</u> <u>au 31/03/2023</u>	<u>du 01/01</u> <u>au 31/03/2022</u>	<u>Année 2022</u>
Redevance du CMF	3 065	2 404	9 674
TCL	433	306	1 250
Autres	2	1	5
Total	3 500	2 711	10 929

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.